

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1953

12 août 2013

SOMMAIRE

15 Brasseur Holding S.A.	93743	Plaza Trust S.A.	93698
Ardagh Group S.A.	93739	Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	93699
Atec Expansion S.A.	93725	Portugal (Brisa) S.à r.l.	93699
Atlantico Luxembourg S.A.	93711	QPL Lux S.à r.l.	93700
Augur Fis	93743	Quo Vadis S.à r.l.	93699
ECommerce Holding III S.à r.l.	93711	RP Complex Holding II S.à r.l.	93700
Home Wellness International S.A.	93703	Savox S.A.	93704
Ismene S.A.	93736	Schiller & Kaufmann S.A.	93704
Kick Partners S.A.	93736	Sekur Lux Home S.A.	93703
Marathon Investment Fund	93744	Séline Investholding S.A.	93702
MFB International Biogas Engineers S.A.	93699	Servicac S.à r.l.	93703
MH Germany Property XII S.à r.l.	93699	Servipay S.à r.l.	93706
Millenius Investments S.A.	93701	SES Insurance International Re (Luxem- bourg) S.A.	93744
Oekozynter Pafendall asbl (Centre Ecolo- gique Pafendall asbl)	93722	Sheridan Solutions SICAV-FIS	93704
Ori Martin S.A.	93698	Sheridan Strategies SICAV-FIS	93704
Orpheo	93702	SOF-VIII CT Holdings S.à r.l.	93704
Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	93708	SWAN Constellation II S.à r.l.	93707
Paloma S.A.	93700	TA Investment Holdings S.à r.l.	93703
Parvest	93701	Taurus Capital S.A.	93705
Parvest	93701	Tavistock Europe S.à r.l.	93706
Patinvest S.A.	93701	Technopharm SPF	93705
Ped Xin S.à r.l.	93730	Tele-Europa	93705
PG Airport Prague S.à r.l.	93702	Thovi Finance S.A.	93707
Pharma Groupe S.A.	93700	Top Care S.A.	93706
Pharma Groupe S.A.	93700	Top Services	93707
Pharma Groupe S.A.	93698	Tropez International S.à r.l.	93705
Pharma Groupe S.A.	93698	TwinLux ValueInvest SICAV-SIF	93703
Pharma Groupe S.A.	93702	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ...	93706
Planet Pizza S.à r.l.	93698	Urbaterre S.A.	93707
		Vivaldi Plaza Finance S.à r.l.	93730

Pharma Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 68.583.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013083478/12.

(130102776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pharma Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 68.583.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013083479/12.

(130102777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Plaza Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 46.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083483/10.

(130102398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Planet Pizza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 23, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 161.810.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2013083482/10.

(130102500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083444/10.

(130103013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013083458/12.

(130102686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013083457/12.

(130102685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2013083403/10.

(130102798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013083497/10.

(130102896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

MFB International Biogas Engineers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083401/10.

(130102724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.362.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083493/10.

(130102851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Paloma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 154.184.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Grégory Maquet, administrateur unique de la Société, a changé son adresse qui est désormais 51 rue du Cortil Bailly à 1380 Lasne (Belgique)

Le 25/06/2013.

Référence de publication: 2013083465/10.

(130103116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083522/10.

(130102913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pharma Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 68.583.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013083473/12.

(130102771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pharma Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 68.583.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013083474/12.

(130102772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 33.363.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2013

En date du 20 juin 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian VOLLE, Madame Marianne DEMARCHI, Messieurs Marnix ARICKX, Vincent CAMERLINCK, Anthony FINAN, Andrea FAVALORO, Christian DARGNAT, William de VIJLDER, Philippe MARCHES SAUX et Marc RAYNAUD;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 28 février 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARVEST

Référence de publication: 2013083469/17.

(130103033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 33.363.

—
Les comptes annuels au 28/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARVEST

Référence de publication: 2013083468/12.

(130102984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 juin 2013

- Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC, employé privé, né le 11 août 1955 à Caen (France), demeurant au 40, avenue de Flandre F-59170 Croix (France), est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013083470/12.

(130102259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Millenius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 149.601.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société, extraordinairement en date du 21 juin 2013

L'actionnaire unique décide de renouveler, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012, Mayfair Trust S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112769, en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083407/13.

(130102513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Orpheo, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.874.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Mr. Diogo Duarte de Oliveira de son mandat d'administrateur B de la Société, en date du 19 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013083446/12.

(130102969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.818.

—
Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

PG Airport Prague Sarl

Olivier Marbaise dûment habilité

Référence de publication: 2013083472/12.

(130103235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pharma Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 68.583.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013083475/12.

(130102773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Séline Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 51.472.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 24 juin 2013 à 10h00

- a été nommé administrateur et administrateur-délégué Adriaan VAN DE PAS, né le 07 juin 1939 à Amsterdam, Pays-Bas, et demeurant à Raadhuisstraat 32, NL-1121 XD LANDSMEER, Pays-Bas

à effet du 24 juin 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELINE INVESTHOLDING SA

Adriaan VAN DE PAS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013083556/18.

(130102639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sekur Lux Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 66.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SEKUR LUX HOME S.A.

Référence de publication: 2013083555/11.

(130102575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Home Wellness International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 131.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083557/11.

(130102645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Servicac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9Bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 161.446.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013083558/11.

(130102985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

TwinLux ValueInvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 157.550.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2013083595/11.

(130102392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083598/10.

(130102641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Savox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.959.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013083551/11.

(130102864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sheridan Solutions SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 158.943.

Le Rapport Annuel au 31. Dezember 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 14. Juni 2013. Andrea Goebel.

Référence de publication: 2013083564/11.

(130103356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sheridan Strategies SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 164.697.

Le Rapport Annuel au 31. Dezember 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 14. Juni 2013. Andrea Goebel.

Référence de publication: 2013083565/11.

(130103357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

SOF-VIII CT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.801.

Les comptes annuels, pour la période du 20 octobre 2009 (date de constitution) au 31 mars 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013083571/11.

(130102783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Schiller & Kaufmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 71.495.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083552/10.

(130102438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Taurus Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013083602/13.

(130103148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Tele-Europa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 164.447.

EXTRAIT

Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 7 mai 2012 la fonction de représentant permanent de la société «SE-REN» S.à r.l. pour ses fonctions de «Gérant» et de «Gérant délégué» de la société à responsabilité limitée TELE-EUROPA.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2013083603/13.

(130102566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Technopharm SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Il résulte d'une décision du gérant unique M Hans E. Reiche en date du 22 Mai 2013:

- Le siège social a été transféré au 9 Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Technopharm Sarl

Helene Müller Schwiering

Référence de publication: 2013083588/13.

(130102499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Tropez International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.658.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 19 Juin 2013:

- John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de class B avec effet au 19 Juin 2013.

- Laure Paklos, demeurant à 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 19 Juin 2013.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083594/15.

(130102625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Tavistock Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 19 juin 2013:

- John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de class B avec effet au 19 juin 2013.
- Laure Paklos, demeurant à 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 19 juin 2013.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013083586/15.

(130102546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Top Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.618.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013083608/14.

(130102609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé avec siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083596/13.

(130103099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Servipay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 10, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 168.713.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013083559/12.

(130102473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

SWAN Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083583/10.

(130103242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Thovi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 16, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 84.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013083604/10.

(130102855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Top Services, Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 153.981.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013083610/14.

(130102608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Urbaterre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.046.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

Les mandats des administrateurs Monsieur Bernard Olmedo, Monsieur Gilbert Thibo, Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach sont venus à l'expiration, l'assemblée a décidé à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Arend Consult S.à r.l. et de le renommer pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.à r.l.a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND / B. OLMEDO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083626/20.

(130103082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.780.200,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l. a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B96114,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on March 26, 2013 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Outlet Mall Group Holding SARL, a company having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B97674, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on December 3rd, 2003, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 60 on January 16th, 2004. The articles of incorporation have been amended latest pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on March 19th, 2013 not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of four(4) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each together with a share premium of one hundred and fifty thousand six hundred euro (EUR 150,600),

so as to raise it from its current amount of (EUR1,779,800) divided into seventeen thousand seven hundred ninety eight (17,798) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to one million seven hundred eighty thousand and two hundred euro (EUR 1,780,200) divided into seventeen thousand eight hundred and two (17,802) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue four (4) new shares, so as to raise the number of shares from seventeen thousand seven hundred ninety eight (17,798) shares, to seventeen thousand eight hundred and two (17,802) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of four (4) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Sole Shareholder and to accept payment in full of the shares together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of one hundred and fifty one thousand euro (EUR 151,000),

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by the issuance of four (4) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each together with a share premium of one hundred and fifty thousand six hundred euro (EUR 150,600).

The newly issued shares have the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

The four (4) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., so that the total amount of one hundred and fifty one thousand euro (EUR 151,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l. holds all the seventeen thousand eight hundred and two (17,802) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million seven hundred eighty thousand and two hundred euro (EUR 1,780,200) divided into seventeen thousand eight hundred and two (17,802) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96114,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 26 mars 2013 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Outlet Mall Group Holding SARL (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97674, société constituée par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 60 le 16 janvier 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par émission de quatre (4) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent cinquante mille six cents euros (150.600.- EUR),

afin de le porter de son capital actuel de un million sept cent soixante-dix-neuf mille et huit cents euros (1.779.800.- EUR), divisé en dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (17.798) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), à un montant de un million sept cent quatre-vingt mille deux cents euros (1.780.200.- EUR) divisé dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune;

2. Emission de quatre (4) nouvelles parts sociales, afin de porter le nombre de parts sociales de dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (17.798) à dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription des quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de cent cinquante et un mille euros (EUR 151.000 EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de quatre cents euros (EUR 400),

afin de le porter de son montant actuel d'un million sept cent soixante-dix-neuf mille et huit cents euros (1.779.800.- EUR), représenté par dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (17.798) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), à un montant de un million sept cent quatre-vingt mille deux cents euros (1.780.200.- EUR) représenté par dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune,

et le paiement d'une prime d'émission de cent cinquante mille six cents euros (150.600.- EUR).

Les parts sociales nouvellement émises ont les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

Les (4) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de cent cinquante et un mille euros (151.000.- EUR) a été payée par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., détient dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (Premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt mille deux cents euros (1.780.200.- EUR) représenté par dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15711. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013078844/172.

(130097228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Atlantico Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.676.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 16 juin 2013:

- a été nommée administrateur:

Monsieur Cornelis Adrianus RONGE, conseiller, né le 25 juin 1960 à Rotterdam (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Stichting Eurovennootschappen, Kamer van Koophandel (RCS) Utrecht, No. 30226724;

- a été maintenir en charge comme administrateur:

Monsieur Lambertus Gerardus WIJNTJES, conseiller, né le 25 janvier 1950 à Bussum (Pays Bas), demeurant Oud Loosdrechtsedijk 251-V, 1231 LZ Loosdrecht (Pays Bas), durée du mandat: indéterminée;

- a été maintenir en charge comme administrateur:

Monsieur Cornelis Johannes VROLIJKS, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée;

- a été maintenir en charge comme administrateur-délégué:

Monsieur Cornelis Johannes VROLIJKS, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée, pouvoir avec sa seule signature;

- a été nommée commissaire aux comptes:

Herrn Reimund Kläs, Steuerberater - Vereidigter Buchprüfer, né le 22 janvier 1960 à Trèves (Allemagne), adresse professionnelle 11, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Vision Consultancy S.A., RCS Luxembourg No. B 73048.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013082930/27.

(130102078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

ECommerce Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 177.438.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Rocket Internet GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 109262 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

here represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany on 3 May 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ECommerce Holding III S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 1U August nyio concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two (2) different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant shareholders resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In the event where the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) under the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or

by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager) under the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers; in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signatures of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided,

the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Rocket Internet GmbH, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00).

The shares so subscribed are fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Alexander Kudlich, born in Bonn, Germany, on 05 February 1980, professionally residing at Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin; and

- Mr Christian Senitz, born in Aschersleben, Germany, on 27 January 1978, professionally residing at Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

The following person is appointed as class B manager of the Company for an unlimited term:

- Mr Ulrich Binninger, born in Trier, Germany, on 30 August 1966, professionally residing at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausend dreizehn, am siebten Mai,

Vor uns, dem unterzeichnenden Maître Carlo Wersandt, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung von Maître Henri Hellinckx Notar mit Amtssitz in Luxemburg, welcher letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

IST ERSCHIENEN:

Rocket Internet GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, unter der Nummer HRB 109262 B, mit Sitz in Johannisstrasse 20, 10117 Berlin Deutschland,

hier vertreten durch Alix van der Wielen, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 3. Mai 2013, ausgestellt in Berlin, Deutschland.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen möchte:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Name - Rechtsform. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen ECommerce Holding III S.à r.l. (die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft.

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.4 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur sowie solche, welche das geistige Eigentum oder im Zusammenhang mit Grundeigentum vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Dauer.

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in und mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form und Mehrheit gefasst wird.

Art. 4. Sitz.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in und mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form und Mehrheit gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Geschäftsführungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Geschäftsführungsrat entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in und mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Form und Mehrheit gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Anteile.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit dem gleichen Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

Art. 7. Anteilsregister und Übertragung von Anteilen.

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in übertragen werden oder jedem anderem gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters.

C. Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.

8.1 Die Gesellschafterversammlung der Gesellschafter ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Zahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der ausformulierten vorgeschlagenen Beschlüsse und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften von Abschnitt XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingesellschafter, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingesellschafter ausgeübt.

Art. 9. Gesellschafterversammlung der Gesellschafter. Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss jährlich innerhalb von sechs (6) Monaten vor dem Ende des Geschäftsjahres mindestens eine Gesellschafterversammlung der Gesellschafter in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort abgehalten werden, wie in der Einberufungsbekanntmachung zu dieser Versammlung genauer bestimmt. Andere Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufungsbekanntmachung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 10. Quorum und Abstimmung.

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer gesetzlicher Regelungen oder dieser Satzung, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen, bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals innehaben. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst, unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

Art. 11. Änderung der Nationalität. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

Art. 12. Änderung der Satzung. Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

D. Geschäftsführung

Art. 13. Befugnisse des Einzelgeschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Geschäftsführungsrat.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „Einzelgeschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Geschäftsführungsrat“ als Verweis auf den Einzelgeschäftsführer auszulegen.

13.3 Der Geschäftsführungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

Art. 14. Wahl, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gewählt oder abberufen werden.

14.3 Die Hauptversammlung der Gesellschafter beschließt über die Ernennung von Geschäftsführern zwei (2) unterschiedlicher Kategorien, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Eine solche Klassifizierung der Geschäftsführer muss ordnungsgemäß im Protokoll der betreffenden Gesellschafterbeschlüsse festgehalten und die Geschäftsführer der Kategorie, der sie angehören, zugeordnet werden.

Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats.

16.1 Der Geschäftsführungsrat versammelt sich auf Einberufung eines Mitglieds. Die Geschäftsführungsratssitzungen finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführungsrats schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, falls alle Geschäftsführer per Post, Fax, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie eines solchen Dokuments ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Geschäftsführungsrats ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführungsrats bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrats diesen zugestimmt und diese unterzeichnen.

Art. 17. Durchführung von Geschäftsführungsratssitzungen.

17.1 Der Geschäftsführungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Geschäftsführungsrat kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise Mitglied des Geschäftsführungsrats sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführungsrats verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Geschäftsführungsrat ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats kann an einer Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrats schriftlich, oder durch Fax, per E-Mail oder ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Mitglied des Geschäftsführungsrats kann einen oder mehrere aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Geschäftsführungsrats kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welche es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme in einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung die Sitzung und wird als am Sitz der Gesellschaft abgehalten erachtet.

17.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Geschäftsführungsrats teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Geschäftsführungsrats, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme. Sofern die Hauptversammlung der Gesellschafter jedoch unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäfts-

fürer der Kategorie B), werden Beschlüsse des Geschäftsführungsrats nur dann wirksam gefasst, wenn sie von der Mehrheit der Geschäftsführer einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter) gefasst werden.

17.7 Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Die Geschäftsführer können ihre Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführungsrats - Protokoll der Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers.

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Geschäftsführungsrats wird vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates (falls vorhanden) oder, im Falle seiner Abwesenheit, vom Vorsitzenden pro tempore und dem Protokollführer (falls vorhanden) oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Hauptversammlung der Gesellschafter unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), bedarf es der gemeinsamen Unterschrift eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter). Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates, falls vorhanden, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Hauptversammlung der Gesellschafter unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), bedarf es der gemeinsamen Unterschrift eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter).

18.2 Die Entscheidungen des Einzelgeschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Einzelgeschäftsführer unterzeichnet.

Art. 19. Geschäfte mit Dritten. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch (i) die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern wirksam verpflichtet; sofern die Hauptversammlung der Gesellschafter unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift mindestens eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter), oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführungsrat übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

E. Aufsicht und Prüfung der Gesellschaft

Art. 20. Rechnungsprüfer / Wirtschaftsprüfer.

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen, in der jeweils gültigen Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernennt, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

F. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinne - Abschlagsdividenden

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Geschäftsführungsrat erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Geschäftsführungsrates bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen dieser Satzung wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und andere Kapitalreserven.

23.1 Der Geschäftsführungsrat kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Geschäftsführungsrat vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die nach dieser Satzung oder dem Gesetzes von 1915 einer Rücklage zugeführt werden müssen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31 Dezember 2013.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) ausgegebenen Anteile wurden durch Rocket Internet GmbH, vorbenannt, zum Preis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) gezeichnet.

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage von in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.200,- geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Der Gründungsgesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft ernannt:
 - Herr Alexander Kudlich, geboren am 5. Februar 1980 in Bonn, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin; und
 - Herr Christian Senitz, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

Die folgende Person wird für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft ernannt:

- Herr Ulrich Binnerger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxemburg.

Worüber, diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei verlesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. VAN DER WIELEN und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2013. Relation: LAC/2013/22036. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FUR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Mai 2013.

Référence de publication: 2013067631/575.

(130083628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Oekozynter Pafendall asbl (Centre Ecologique Pafendall asbl), Association sans but lucratif.

Siège social: L-2663 Luxemburg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxemburg F 310.

1. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Oekozynter Pafendall asbl (Centre Ecologique Pafendall asbl). Elle est régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est à L - 2663 Luxemburg, 6, rue Vauban.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'idée fédératrice de l'asbl Oekozynter Pafendall est le développement durable. L'objet social de l'association est

- de contribuer à sauvegarder et créer des conditions de vie équitables répondant aux aspirations fondamentales de l'homme dans la connaissance et le respect de l'environnement et de la nature;

- de rechercher, de favoriser et de réaliser des alternatives dans le domaine personnel, social, culturel, politique et économique et

- de promouvoir et de favoriser une démocratie vivante.

Le centre se fera guider dans la recherche de cet objet par les principes de l'écologie et de la démocratie dans une approche systémique.

Le but de l'association est défini comme suit:

1. promouvoir et réaliser suivant les principes du développement durable des projets pilotes, des analyses et recherches scientifiques, notamment dans les domaines de

- la recherche de synergies entre l'économie, l'écologie et les intérêts socio-culturels

- la participation citoyenne à la vie publique

- la sensibilisation et l'éducation relatives à l'environnement et au développement durable

- la promotion de styles de vie respectueux des principes du développement durable

- la prévention et l'éducation pour la santé, la nutrition saine

- la protection de l'environnement naturel et humain

- l'agriculture et le jardinage

- l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire

- l'énergie et la protection du climat ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

2. réaliser des actions de formation (continue), de sensibilisation et d'information dont notamment:

a) organisation de conférences, séminaires, cours, stages et autres activités de formation et de formation continue permettant d'intégrer les aspects du développement durable

- au niveau de la vie individuelle

- au niveau de la vie collective

b) information générale du public sur des questions du développement durable et d'environnement, notamment par la publication de brochures, l'organisation / la réalisation d'expositions, de matériel de sensibilisation et de visites guidées

c) animation d'un centre de documentation ouvert au public

d) éducation au développement durable et à l'environnement

e) collaboration transfrontalière et internationale en matière de développement durable

3. réaliser des projets ayant pour but de favoriser la participation citoyenne à la vie publique

4. entretenir et aménager des zones à protéger sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

5. appuyer, initier et mettre en oeuvre des projets en relation et/ou avec les pays en voie de développement et/ou nécessaires, ceci suivant les principes de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et selon la loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

6. promouvoir la rencontre et l'échange pour encourager le dialogue sur les thèmes du développement durable dans la société.

Art. 5. L'association a d'autre part comme mission

- d'assurer la gestion courante des locaux de l'Oekozer Pafendall dans le but de créer un environnement favorable pour réaliser les objectifs susmentionnés;

- de gérer la mise à disposition éventuelle à des tiers des locaux de l'Oekozer Pafendall notamment des salles de séminaire, du centre de documentation, des bureaux et des locaux de cuisine / de brasserie / de cafétéria, ceci selon les conditions définies par le conseil d'administration;

- de prendre les mesures nécessaires au niveau organisationnel et technique pour permettre aux locaux de l'Oekozer Pafendall de remplir leur vocation de lieu de rencontre, d'échange, de formation et d'information en matière de développement durable.

2. Membres

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs et de membres d'honneur ayant rendu service à l'association ou désirant soutenir financièrement l'association.

Les membres du Conseil d'Administration du Mouvement Ecologique en fonction sont membres de droit effectifs de l'association, ainsi que toute personne ayant réglé sa cotisation. Le Conseil d'administration décide souverainement et à l'unanimité de l'admission de nouveaux membres effectifs dans l'association.

Art. 7. En ce qui concerne les membres du conseil d'administration du Mouvement Ecologique, la qualité de membre effectif prend fin avec la perte de leur mandat. Pour les membres cooptés conformément à l'article 18, la qualité de membre effectif se perd avec la fonction de membre du conseil d'administration de l'Oekozer Pafendall.

Art. 8. La révocation d'un membre effectif peut être prononcée par l'assemblée générale, pour les raisons suivantes:

a) manquement grave aux statuts

b) préjudice grave causé à l'association ou action contraire aux principes écologiques;

c) non-paiement des cotisations, trois mois après sommation par lettre recommandée.

Avant toute décision du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, le membre concerné doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'expliquer y relativement.

Toutes les décisions de l'assemblée générale relatives à l'admission ou à l'exclusion d'un membre effectif sont prises à la majorité des deux tiers des voix

Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association, ses décisions sont souveraines. L'assemblée peut être ordinaire ou extraordinaire. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres de l'association, par simple lettre ou courriel, 10 jours à l'avance. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 10. L'Assemblée générale extraordinaire pourra être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle doit être convoquée sur l'initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un quart des membres l'exige par lettre adressée au président.

Art. 11. Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale:

a) la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration, sans préjudice des articles 6 et 18.

b) l'approbation du rapport d'activités

c) l'approbation des budgets et des comptes écoulés, après que les réviseurs de caisse aient été entendus en leur rapport

d) la désignation de deux réviseurs de caisse pour le prochain exercice, le mandat de ceux-ci étant incompatible avec celui d'administrateur en fonction

- e) la fixation de la cotisation des membres effectifs
- f) la modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur
- g) la dissolution volontaire de l'association.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf si la loi en dispose autrement. En cas de parité, la voix du président / de la présidente est prépondérante. Pour toutes les questions de personnes, le vote secret est obligatoire.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le/la président(e) du conseil d'administration ou, à défaut, par le plus âgé des membres du conseil qui y consent.

Art. 14. Les résolutions et décisions de l'assemblée générale sont actées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège de l'association où tout(e) intéressé(e) pourra en prendre connaissance.

Par ailleurs, ces résolutions et décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par envoi postal resp. courriel et transmis - dans la mesure où le conseil d'administration le juge opportun - pour information à la presse.

Art. 15. En règle générale, l'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut modifier les statuts qu'avec l'accord des 2/3 des membres présents ou représentés.

Art. 17. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution volontaire de l'association que si les 2/3 des membres sont présents. Si cette condition n'est pas réunie, il pourra être convoqué une seconde assemblée qui délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des 3/4 des membres présents.

Les administrateurs/trices absents peuvent se faire représenter par un/e administrateur/trice présent par une procuration. Un/e administrateur/trice présent ne pourra accepter plus d'une procuration des administrateurs/trices absents.

Conseil d'administration

Art. 18. Le conseil d'administration se compose de 7 membres au moins et de 17 au plus, dont au moins la moitié plus un sont membres du Conseil d'administration du Mouvement Ecologique et élus par celui-ci à la majorité des deux tiers des voix. Le personnel de l'Oekozerter Pafendall désigne un des siens comme administrateur/trice au sein du conseil d'administration, disposant des mêmes droits et obligations que les autres membres du conseil d'administration élus par l'Assemblée Générale, sans pouvoir participer aux votes sur les questions ayant trait aux ressources humaines. Les membres du conseil d'administration de l'Oekozerter Pafendall émanant du conseil d'administration du Mouvement Ecologique cooptent à deux tiers des voix les autres membres du conseil d'administration pour les postes vacants, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus respectivement désignés chaque année, ceci après l'assemblée générale du Mouvement Ecologique, mais au plus tard pour le 1^{er} mai de l'année en cours.

A titre transitoire, entre l'adoption des présents statuts modifiés et la prochaine assemblée générale du Mouvement Ecologique, les membres actuels du Mouvement Ecologique sont éligibles aux postes de membres du conseil d'administration, avec tous les droits que ces fonctions comportent.

Le Conseil d'administration peut nommer des conseillers / ères, qui sont désignés par les membres du Conseil d'administration à la majorité des deux-tiers des voix, sans que les conseillers n'aient droit de vote. Les conseillers peuvent participer aux travaux du Conseil d'administration, lorsque tel est la volonté de ce dernier.

Le/la gérant(e) financier(ière) et le/la gérant(e) administratif(ve) de l'Oekozerter Pafendall participent aux réunions du Conseil d'Administration, sans pour cela disposer en cette qualité d'un droit de vote.

En cas de vacance de poste entre deux assemblées générales, le Conseil d'administration peut coopter un/e nouvel/le administrateur/trice qui finira le mandat en cours.

Art. 19. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif de l'association. Le conseil d'administration est chargé de l'exécution du programme voté à l'assemblée générale et de la gestion de l'association. Le Conseil d'Administration convoque l'ordre du jour de la séance et rend annuellement compte de sa gestion à l'assemblée générale. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association dans le cadre des statuts et règlements. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence. Le Conseil d'Administration peut charger un comité de gestion de l'exécution des affaires courantes.

Art. 20. Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ière) et facultativement un(e) vice-président(e), qui forment le comité de gestion.

Art. 21. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an sur invitation du/de la président(e) et/ou du/de la vice-président(e) et/ou du/de la secrétaire. Il peut délibérer valablement si plus de la 1/2 des membres sont présents.

Art. 22. Les fonctions des membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérées. Toutefois les membres pourront se faire rembourser les frais occasionnés par leurs activités.

Art. 23. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du/de la président(e) est prépondérante.

Les administrateurs/trices absents/tes peuvent se faire représenter par un/e administrateur/trice présent par une procuration. Un/e administrateur/trice présent ne pourra accepter plus d'une procuration des administrateurs/trices absents/tes.

Art. 24. Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature de deux des personnes suivantes: du/de la président(e), d'un(e) vice-président(e), du/de la secrétaire ou du/de la trésorier(ière), l'un au moins des signataires devant être un membre bénévole de l'association. Néanmoins toute autre personne spécialement mandatée par le conseil d'administration de l'association dispose du droit de signature lors de l'exercice de la gestion journalière.

Art. 25. Les fonctions de/de la président(e) et du vice-président(e) ne peuvent pas être remplies par un mandataire d'un parti politique. Est considérée comme mandataire d'un parti politique toute personne qui assume un mandat politique au sein d'un parti politique en tant que membre d'un organe de direction au niveau national, régional ou local ou qui a été élu au suffrage universel sur la liste de son parti.

Art. 26. L'assemblée générale peut adopter un règlement d'ordre intérieur.

4. Dispositions financières

Art. 27. Les ressources de l'association consistent notamment

- dans les cotisations des membres effectifs,
- dans les dons, legs et subventions que le conseil d'administration a le pouvoir d'accepter,
- ainsi que de revenus provenant d'activités.

Art. 28. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé.

Art. 29. La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 500 Euro.

5. Divers

Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les fondations et les associations sans but lucratif.

Art. 31. En cas de dissolution, l'actif de l'association ne pourra être attribué que conformément à sa destination et devra être consacré à une oeuvre à buts similaires, désignée par l'assemblée générale.

Référence de publication: 2013082931/177.

(130101843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Atec Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 177.200.

STATUTS

L'an deux mil treize.

Le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eloi CLERGET, cadre de direction, demeurant au 104, rue Chaptal, F-92300 Levallois Perret, ici représenté par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration lui délivrée sous seing privé en date du 17 avril 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «ATEC EXPANSION S.A.» (la «Société»), laquelle sera

régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été arrêtés, les vingt-cinq mille (25.000) actions ont été entièrement souscrites par Monsieur Eloi CLERGET, prénommé.

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en:

a) cent (100) actions représentatives de 100 % du capital social de la société ATEC, société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 104, rue Chaptal, F-92300 Levallois Perret, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 512920711, évaluées à au moins trois cent mille euros (EUR 300.000,-),

b) cinquante mille quatre-vingt-dix-neuf (50.099) parts d'intérêt représentatives de 99,99% du capital social de la société MYOSOTIS, société civile de droit français ayant son siège social au 104, rue Chaptal, F-92300 Levallois Perret, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 513798090, évaluées à au moins deux millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 2.450.000,-),

(ci-après ensemble dénommés les «Actions et Parts»).

Preuve de l'existence et Réalisation effective de l'Apport

Il résulte d'une déclaration signée par Monsieur Eloi CLERGET, prénommé, en date du 17 avril 2013, laquelle restera annexée au présent acte:

- que le souscripteur pré-qualifié est le propriétaire unique des Actions et Parts et qu'il les apporte à titre de la libération intégrale du capital souscrit,

- que les Actions et Parts apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Actions et Parts n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés apportées et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Actions et Parts en faveur de la Société,

- que toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites Actions et Parts en faveur de la Société, et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société de révision A3T S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 158687, signé en date du 25 avril 2013 par Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises agréé, qui conclut de la manière suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 2.750.000,- ne correspond pas au moins aux 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de ATEC EXPANSION S.A. à émettre en contrepartie, augmentée d'une soulte de EUR 250.000,-»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'ensemble de cet apport est évalué à deux millions sept cent cinquante mille euros (EUR 2.750.000,-). Ce montant étant supérieur au montant du capital souscrit, il sera procédé à l'inscription, dans les livres de la société, à titre de soulte, du montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) en compte-courant associé au nom de l'actionnaire unique, Monsieur Eloi CLERGET, prénommé.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

93730

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

1. Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2. Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né le 04 janvier 1982 à La Louvière (Belgique), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3. Monsieur Eloi CLERGET, cadre de direction, né le 1^{er} octobre 1950 à Servance (France), demeurant au 104, rue Chaptal, F-92300 Levallois Perret.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015: Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2013. Relation GRE/2013/1874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013062826/262.

(130077610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

**Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ped Xin S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 174.657.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of April,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BELEGAR LIMITED, a company governed by the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Kyprianou, 18, Flat/Office 301, 1075, Nicosia, Cyprus and registered with the Registrar of Companies under number HE 318616 (the "Sole Member");

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing person is the Sole Member of Ped Xin S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174.657, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt on 28 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 March 2013 under number 611 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since (the "Articles").

II. That the subscribed capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Member declares that he has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from "Ped Xin S.à r.l." to "Vivaldi Plaza Finance S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the Articles
2. Amendment of the paragraph 2 of the article 4 of the Company's articles of association
3. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand Euros (EUR 1,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to an amount of thirteen thousand five hundred Euros (EUR 13,500) by the issuance of one thousand (1,000) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing corporate units (the "New Corporate Units")
4. Subscription and payment by the Sole Member to the New Corporate Units by way of a contribution in cash
5. Change the denomination of the currency of the Company's subscribed capital from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effective date as of the date of the present meeting and restatement of the number of corporate units representing the subscribed capital of the Company and their par value
6. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the change of currency and the increase of capital in the subscribed capital of the Company
7. Creation of a category A manager and a category B manager in the board of managers of the Company and subsequent categorization of the current board of managers of the Company
8. Subsequent amendment of articles 12 to, and including 17, of the Articles in order to reflect the creation of a category A manager and a category B manager in the board of managers of the Company
9. Miscellaneous

After the foregoing has been approved, the Sole Member resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company from "Ped Xin S.à r.l." to "Vivaldi Plaza Finance S.à r.l." and consequently, to amend article 1 of the Articles which will henceforth be read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, société à responsabilité limitée, S.à r.l. under the name of "Vivaldi Plaza Finance S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation."

Second resolution

The Sole Member resolves to amend paragraph 2 of article 4 of the Articles which will henceforth be read as follows:

"The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may grant any mortgage, pledge or other security in order to secure these loans. The Company may proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, security interest or guarantee securing the obligations of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company."

Third resolution

The Sole Member resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand Euros (EUR 1,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to an amount of thirteen thousand five hundred Euros (EUR 13,500) by the issuance of one thousand (1,000) new corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing corporate units (the "New Corporate Units"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Member amounting to one thousand Euros (EUR 1,000) (the "Contribution").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Member of the New Corporate Units through the Contribution.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Member resolves, with effect as of the enactment of the present deed, to change the currency of the subscribed capital of the Company amounting currently to thirteen thousand five hundred Euros (EUR 13,500) by using the EUR/USD exchange rate issued by www.bloomberg.com as at 17 April 2013 being one point three one two one (1.3121) into seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) divided into seventeen thousand seven hundred thirteen (17,713) corporate units with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Sixth resolution

Pursuant to the above change of currency and increase of the subscribed capital of the Company, the Sole Member resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) represented by seventeen thousand seven hundred thirteen (17,713) corporate units with a par value of one United States Dollars (USD 1) each"

Seventh resolution

The Sole Member resolves to create a category of A managers and a category of B managers within the board of managers of the company and therefore resolve to amend accordingly the current management rules binding the Company.

Subsequently to the creation of categories of managers within the board of managers of the Company, the composition of the current board of managers of the Company shall be organized as follows:

- Are categorized as A Managers:

* Mr. Sebastien François; and

* Mr. Aidan Foley.

- Are categorized as B Managers:

* Mr. Tomasz Witold Zamiara; and

* Mr. Alexander Ostrovskiy.

Eighth resolution

Pursuant to the above creation of category of managers within the board of managers of the Company, the Sole Member resolves to amend articles 12 to, and including, 17 of the Company's Articles, which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole member, or as the case may be, the members, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager". The manager(s) do/does not need to be member(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the member(s) of the Company."

« **Art. 13.** The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person."

" **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers may be signed by any two managers of the Company, with at least one manager of each category in case of several categories of managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two managers of the Company, with at least one manager of each category in case of several categories of managers."

« **Art. 15.** All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers."

« **Art. 16.** In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any one of the category A manager and any one of the category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency."

« **Art. 17.** The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BELEGAR Limited, une société constituée conformément aux lois de Chypre, ayant son siège social à 18 Spyrou Kyprianou, 3^{ème} étage, Bureau 301, 1075, Nicosie, Chypre et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 318616 (L'«Associé Unique»).

Ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le comparant est l'Associé Unique de Ped Xin S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.657, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mars 2013 sous le numéro 611 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis (les «Statuts»).

II. Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (12.500 Euros) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique déclare qu'il a eu pleine connaissance de l'agenda avant la tenue de la présente assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation afin que la présente assemblée puisse valablement se tenir sur l'ensemble des points de l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est tel que suit:

1. Changement du nom de la Société de «Ped Xin S.à r.l.» to «Vivaldi Plaza Finance S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des Statuts.

2. Modification du paragraphe 2 de l'article 4 des Statuts.

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de mille Euros (1.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à un montant de treize mille cinq cents Euros (13.500 EUR) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, dotée des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (Les «Nouvelles Parts Sociales»).

4. Souscription et paiement par l'Associé Unique aux Nouvelles Parts Sociales par voie d'un apport en nature.

5. Changement de la dénomination de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) vers le Dollars Américains (USD) avec effet à la date de la présente assemblée et réaffirmation du nombre de parts sociales représentant le capital social souscrit de la Société et de leur valeur nominale.

6. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter le changement de devise et l'augmentation de capital de la Société.

7. Création d'une catégorie de gérant A et d'une catégorie de gérant B au sein du conseil de gérance de la Société et catégorisation subséquente des membres de l'actuel conseil de gérance de la Société.

8. Modification subséquente des articles 12 à, et incluant, 17 des Statuts afin de refléter la création de la catégorie de gérant A et la catégorie de gérant B au sein du conseil de gérance de la Société.

9. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer le nom de la Société de «Ped Xin S.à.r.l.» à «Vivaldi Plaza Finance S.à.r.l.» et en conséquence, modifier l'article 1 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Vivaldi Plaza Finance S.à.r.l.» (ci après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 4 des Statuts qui devra se lire comme suit:

«La Société peut emprunter ou accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés. Elle peut accorder toute hypothèque, gage et autre sûreté pour sécuriser ces prêts. La Société peut procéder à l'émission de bonds, certificats de parts préférentielles, reconnaissances de dette, obligations, convertibles ou non, dans la limite de la loi. La Société peut accorder toute assistance, prêt, avance, sûreté ou garantie pour sécuriser les obligations des sociétés, trust ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou les à des sociétés faisant partie du même groupe de société que la Société».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de mille Euros (1.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à un montant de treize mille cinq cents Euros (13.500 EUR) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, dotée des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (Les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement payé par voie d'un apport en nature de la part de l'Associé Unique s'élevant à mille Euros (1.000 EUR) Apport»).

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique aux Nouvelles Parts Sociales par l'Apport.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été apportée au notaire instrumentant

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à la date de la présente assemblée, de changer la dénomination de devise du capital social souscrit de la Société s'élevant actuellement à treize mille cinq cents Euros (13.500 EUR) en utilisant le taux de change EUR/USD indiqué par le site www.bloomberg.com en date du 17 avril 2013 étant un virgule trois un deux un (1,3121) en dix-sept mille sept cent treize Dollars Américains (17.713 USD) divisé en dix-sept mille sept cent treize (17.713) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Sixième résolution

Suite au changement de devise et à l'augmentation de capital social souscrit de la Société ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, lequel devra désormais se lire tel que suit:

« **Art. 5**. Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille sept cent treize Dollars Américains (17.713 USD) représenté par dix-sept mille sept cent treize (17.713) parts sociales d'une valeur nominale un Dollars Américains (1 USD) chacune.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de créer une catégorie de gérant A et une catégorie de gérant B au sein du conseil de gérance de la Société et décide de modifier en conséquence les règles de gérance liant actuellement la Société.

Suite à la création des catégories de gérant au sein du conseil de gérance de la Société, la composition du conseil de gérance actuellement existant de la Société sera désormais organisé tel que suit:

- Sont considérés comme gérants de catégorie A:
 - * M. Sebastien François; et
 - * M. Aidan Foley.
- Sont considérés comme gérants de catégorie B:
 - * M. Tomasz Witold Zamiaara, et
 - * M. Alexander Ostrovskiy.

Huitième résolution

Suite à la création ci-dessus des catégories de gérants au sein du conseil de gérance de la Société, l'Associé Unique décide de modifier les articles 12 à, et inclut, 17 des Statuts de la Société, lesquels devront désormais être lus tel que suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.»

« **Art. 13.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.»

« **Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants de la Société, incluant au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories de gérance.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par deux gérants de la Société, incluant au moins un gérant de chaque catégorie en cas de pluralité de catégories de gérance.»

« **Art. 15.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.»

« **Art. 16.** Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance

déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

« **Art. 17.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013065627/317.

(130080393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Kick Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. Ismene S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.530.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-sixth of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 24, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "ISMENE S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175530, incorporated pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of February 19, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 858, of April 11, 2013.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to:

1. Change the Company's name from "ISMENE S.A." to "Kick Partners S.A." and amend article 1.2 as follow: "The Company will exist under the name of "Kick Partners S.A."".

2. Restate article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 4. Corporate objects.**

4.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

4.2. The Company may particularly use its funds for the setting-up, the acquisition, the management, the exploitation, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

4.3. In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

4.4. The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

4.5. The Company may carry out any activity relating to consulting services in relation to sports, including but not limited to sportsmen, and related parties such as but not limited to clubs, sponsors, media, including but not limited to the management and agency of the career of professional sportsmen as well as any commercial and public relations aspect related to the development of the career of such sportsmen, the negotiation of the commercial terms of acquisition and sale of sporting rights including but not limited to image rights, and the negotiation of commercial terms and the management of contracts and sponsoring rights."

3. Acknowledge the resignation of the following person from his position as director of the Company, with immediate effect:

- Mr. Jean-Robert Bartolini, born on November 10, 1962 in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg and having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. Appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014:

- Mr. Hans-Jürgen Schmitz, born on July 18, 1964 in Rheinbech, Germany and having his professional address at 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Willibrord Ehses, born on April 12, 1963 in Zeltingen-Rachtig, Germany and having his professional address at 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Rawad Kassis, born on June 15, 1981 in Zalka, Lebanon, having his address at Abou Jaoude Michel Street, Abou Habib Building, 4th Floor, Lebanon.

5. Acknowledge the resignation of the following person from its position as statutory auditor of the Company, with immediate effect:

- Fin-Contrôle S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 42230.

6. Appoint the following person as statutory auditor of the Company, with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014:

- Interaudit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29501.

7. Move the registered seat of the Company from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sru-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard. L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ISMENE S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175530, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858 du 11 avril 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de:

1. Changer la dénomination sociale de la Société de «ISMENE S.A.» en «Kick Partners S.A.» et modifier l'article 1.2 comme suit: «La Société existe sous la dénomination de «Kick Partners S.A.»».

2. Modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

4.2. La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

4.3. En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé ou public, à l'émission de notes, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut réaliser toutes activités se rapportant à des services de conseils relatifs au sport, notamment mais pas exclusivement aux sportifs ainsi qu'aux parties liées telles que, mais non limités aux clubs, sponsors, médias, y compris mais non limité à la gestion de la carrière des sportifs professionnels ainsi que tous les aspects des relations commerciales et publiques relatives au développement de la carrière de ces sportifs, la négociation des conditions commerciales, de l'acquisition et de la vente de droits sportifs, incluant notamment mais pas exclusivement les droits à l'image et la négociation des conditions commerciales et la gestion des contrats et des droits de parrainage.»

3. Reconnaître la démission de la personne suivante de sa fonction d'administrateur dans la Société, avec effet immédiat:

- M. Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant devant se tenir en 2014:

- M. Hans-Jürgen Schmitz, né le 18 juillet 1964 à Rheinbech, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Willibrord Ehses, né le 12 avril 1963 à Zeltingen-Rachtig, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Rawad Kassis, né le 15 juin 1981 à Zalka, Liban et ayant son adresse à Abou Jaoude Michel Street, Abou Habib Building, 4th Floor, Liban.

5. Reconnaître la démission de la personne suivante de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat:

- Fin-Contrôle S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230.

6. Nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat et pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant devant se tenir en 2014:

- Interaudit S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501.

7. Déplacer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069137/183.

(130084928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ardagh Group S.A. (hereafter the "Company"), a société anonyme, having its registered at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 53.248), incorporated under the denomination of SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on 29th November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23rd February 1996.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 24th May 2012, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2236 of 8th September 2012.

The Meeting was opened with Mr. Hermanus R.W. TROSKIE, director of the Company, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr. Mathieu GANGLOFF, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sophie THEISEN, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed in varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain also attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record that:

I.- All the Company shares being registered shares, convening notices for the present Meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 1 May 2013.

II.- It appears from an attendance list that out of (1) the twenty-one million (21,000,000) Class A shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (2) the twenty-one million (21,000,000) Class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (3) the twenty-one million (21,000,000) Class C shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (4) the twenty-one million (21,000,000) Class D shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (5) the twenty-one million (21,000,000) Class E shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (6) the twenty-one million (21,000,000) Class F shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (7) the twenty-one million (21,000,000) Class G shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (8) the twenty-one million (21,000,000) Class H shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, (9) the twenty-one million (21,000,000) Class I shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and (10) the twenty-one million (21,000,000) Class J shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing the entire issued share capital of two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000), seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class A shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class B shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class C shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class D shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class E shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class F shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class G shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class H shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class I shares, seventeen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred thirty two (17,979,732) Class J shares, representing 85.62% of the entire issued share capital of the Company, are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

III.- The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To delete the existing article 46.2 of the Articles and by substituting therefor the following: "The Annual General Meeting shall be called by at least eight Clear Days' notice."

2. To delete the existing article 47.2 of the Articles and by substituting therefor the following: "An Ordinary General Meeting shall be called by at least eight Clear Days' notice."

3. To delete the existing article 48.1 of the Articles and by substituting therefor the following:

"An Extraordinary General Meeting shall be called by at least eight Clear Days' notice"

4. To amend the existing article 104.4 of the Articles by adding the following two sentences at the end thereof: "Service of any such notice shall be deemed to have been effected at the expiration of twenty-four hours after the cover containing it was posted. In proving service it shall be sufficient to prove that such cover was properly addressed, stamped and posted"

5. To further amend the Articles by making any other consequential changes to the Articles as may be required following the changes made pursuant to resolutions 1, 2, 3 and 4 before this meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by the necessary majority:

First resolution

The shareholders resolve to amend the existing article 46.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The Annual General Meeting shall be called by at least eight Clear Days' notice"

Second resolution

The shareholders resolve to amend the existing article 47.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"An Ordinary General Meeting shall be called by at least eight Clear Days' notice"

Third resolution

The shareholders resolve to amend the existing article 48.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:
"An Extraordinary General Meeting shall be called by at least eight Clear Days' notice"

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the existing article 104.4 of the Articles by adding the following two sentences at the end thereof:

"Service of any such notice shall be deemed to have been effected at the expiration of twenty-four hours after the cover containing it was posted. In proving service it shall be sufficient to prove that such cover was properly addressed, stamped and posted"

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ardagh Group S.A. (ci-après la «Société»), société anonyme ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, (R.C.S. Luxembourg B 53.248), constituée sous la dénomination de SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., suivant acte reçu pardevant Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996.

Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2236 du 8 septembre 2012.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hermanus R.W. TROSKIE, administrateur de la Société, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie THEISEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après en tant que Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera également annexée au présent acte pour être déposés au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant donc été constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Toutes les actions de la Société étant nominatives, les convocations pour la présente Assemblée ont été envoyées à tous les actionnaires par courrier recommandé le 1 mai 2013.

II.- Il résulte de la liste de présence que sur (1) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (2) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (3) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (4) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (5) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (6) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (7) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,

(8) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie H d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (9) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie I d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (10) les vingt-et-un millions (21.000.000) d'actions de Catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000), dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie A, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie B, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie C, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie D, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie E, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie F, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie G, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie H, dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie I et dix-sept millions neuf cent septante neuf mille sept cent trente-deux (17.979.732) actions de Catégorie J, représentant 85.62 % de l'intégralité du capital social émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Supprimer l'article 46.2 des Statuts et le substituer par ce qui suit: "L'Assemblée Générale Annuelle est convoquée au minimum huit Jours Francs en avance"

2. Supprimer l'article 47.2 des Statuts et le substituer par ce qui suit: "L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée au minimum huit Jours Francs en avance"

3. Supprimer l'article 48.1 des Statuts et le substituer par ce qui suit: "L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée au minimum huit Jours Francs en avance"

4. Modifier l'article 104.4 des Statuts en y ajoutant les deux phrases suivantes: "La remise d'une telle notification est réputée avoir été transmise à la suite de l'expiration du délai de vingt-quatre heures faisant suite de l'affranchissement de l'enveloppe dans laquelle ladite notification a été envoyée. En prouvant la transmission d'une telle notification, il est nécessaire de prouver que l'enveloppe a été correctement adressée, affranchie et postée."

5. Modifier les Statuts en y apportant les changements nécessaires pouvant résulter des modifications apportées aux Statuts suite aux résolutions 1, 2, 3 et 4.

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée adopte, après délibération, les résolutions suivantes, à la majorité nécessaire:

Première résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 46.2 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
«L'Assemblée Générale Annuelle est convoquée au minimum huit Jours Francs en avance.»»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 47.2 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
«L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée au minimum huit Jours Francs en avance.»»

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 48.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:
«L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée au minimum huit Jours Francs en avance.»»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 104.4 des Statuts en y ajoutant ce qui suit à la suite du dernier paragraphe:
«La remise d'une telle notification est réputée avoir été transmise à la suite de l'expiration du délai de vingt-quatre heures faisant suite de l'affranchissement de l'enveloppe dans laquelle ladite notification a été envoyée. En prouvant la transmission d'une telle notification, il est nécessaire de prouver que l'enveloppe a été correctement adressée, affranchie et postée.»»

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2,000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: H. R.W. TROSKIE, M. GANGLOFF, S. THEISEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013082965/191.

(130102530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

15 Brasseur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.963.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 31 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 31 mai 2013 que:

L'Assemblée a accepté la démission Monsieur Jean-Louis Richard, avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Marc TYMKOW, né le 24/10/1957 à F-92000 Bois-Colombes, demeurant 29, allée de la Roseraie à F-78260 Achères, à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013082902/20.

(130102063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Augur Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.391.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 12. Juni 2013 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Thomas Schmitt mit Wirkung zum 11. Juni 2013 sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat.

Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn Andreas Benninger, geboren am 23.10.1962 in Ludwigshafen / Rhein, Deutschland, mit Berufsanschrift in D-60325 Frankfurt am Main, Westendstrasse 16-22, Deutschland, mit Wirkung zum 12. Juni 2013 zum Verwaltungsratsmitglied.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Lothar Rafalski, Vorsitzender des Verwaltungsrates und Verwaltungsratsmitglied

Günther Skrzypek, Verwaltungsratsmitglied

Andreas Benninger, Verwaltungsratsmitglied

Robert Hoffmann, Verwaltungsratsmitglied

Es wird weiterhin beschlossen die Mandate bis zur Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2018, die über den Jahresabschluss des AUGUR FIS, SICAV für das am 31. Dezember 2017 endende Geschäftsjahr, zu verlängern.

2. Die ordentliche Generalversammlung beschließt den seither eingetragenen Wirtschaftsprüfer KPMG Audit S.à r.l. durch den Wirtschaftsprüfer KPMG Luxembourg S.à r.l. (Handelsregister Nr. B 149133), 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zu ersetzen.

KPMG Luxembourg S.à r.l. wird zum Wirtschaftsprüfer der AUGUR FIS, SICAV bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung die über den Jahresabschluss die für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Juni 2013.

AUGUR FIS

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2013083023/29.

(130102691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.897.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 avril 2013

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Andrew Browne en qualité d'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Andrew Browne avec effet au 4 avril 2013.

- Cooptation de Monsieur Padraig McCarthy en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrew Browne, démissionnaire et nomination de Monsieur Padraig McCarthy en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Padraig McCarthy, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrew Browne, démissionnaire, à effet du 18 avril 2013.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2012.

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Padraig McCarthy, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, à effet du 18 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013082811/27.

(130101449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Marathon Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 137.806.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2013

Nominations statutaires

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2014:

M. Constantine DEVARIS, président;

M. Angelos DAMASKOS, administrateur;

M. Eric CHINCHON, administrateur.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l. pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2014.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013083373/22.

(130102869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.
